

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 8 (1943)

Heft: 120

Rubrik: La Chambre suisse du cinéma

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tiellement les graves conséquences de la suppression des matinées. Mais un autre problème demeure : celui des bons de commande signés par les exploitants et des minima de garantie acceptés en un temps où la situation était toute différente.

Là aussi il est nécessaire de s'adapter aux circonstances et il est urgent que des décisions soient prises qui modifient les conventions en cours ou leur donnent au moins assez de souplesse pour que soient évités les différends et les conflits qui ne manqueraient pas de survenir sans cela.

Lors de l'évacuation du quartier du Vieux-Port, à Marseille, plusieurs cinémas qui se trouvaient inclus dans la zone à démolir ont eu à fermer définitivement leurs portes. Mais quelques autres ont dû à leur situation en dehors des limites prévues, de pouvoir continuer à fonctionner. Mais dans quelles conditions ? Alors que la plus grosse partie, sinon la totalité, de leur clientèle, avait été évacuée !... Les directeurs de ces salles auraient dû, automatiquement bénéficier de con-

ditions nouvelles, en harmonie avec les faibles possibilités de recettes qui leur restaient. Eh bien ! ces conditions nouvelles, s'ils les ont obtenues de certains, leur ont été refusées par d'autres et il leur a fallu parfois payer des minima supérieurs même au chiffre de la recette brute.

Ce n'est donc pas de démarches individuelles que les exploitants doivent attendre un réajustement des bons de commande à la situation dans laquelle ils se trouvent du fait des récentes mesures prises à l'égard du cinéma. Ce réajustement doit être une règle, et non une faveur qu'il faut solliciter avec plus ou moins de chances de l'obtenir.

Le principe de la location des films au pourcentage a pour but de faire participer équitablement toutes les branches de notre industrie à la bonne comme à la mauvaise fortune des films.

Ce principe, c'est dans des circonstances telles que celles que traverse actuellement l'exploitation qu'il faut s'en souvenir. Et l'appliquer.

La Chambre suisse du Cinéma

La Chambre suisse du cinéma s'est réunie à Berne sous la présidence de Monsieur A. Borel, ancien conseiller d'Etat, Neuchâtel. Elle a approuvé les comptes et le rapport du Ciné-journal suisse pour la période allant du 1^{er} août 1941 au 31 décembre 1942, et autorisé son bureau à prendre les mesures nécessaires pour l'application du plan de distribution du Ciné-journal suisse.

L'augmentation, désirée par les autorités fédérales compétentes de la participation des cinémas du pays

au financement du Ciné-journal suisse, sous la forme d'une augmentation des conditions d'abonnement, a donné lieu à une longue discussion. Finalement, la Chambre du cinéma a approuvé, à la majorité des voix, une certaine augmentation du tarif des abonnements à partir du 1^{er} mai 1943. Sa décision, qui sera transmise aux autorités fédérales compétentes à titre de proposition, reste toutefois en deçà des exigences de la Confédération.

On a manqué une belle chance . . .

On nous écrit de Lausanne :

Ce n'est pas encore cette année que le cinéma suisse romand nous fera oublier la production française d'avant-guerre. Un printemps particulièrement doux a fait pousser sur les hauteurs de Beaulieu un magnifique navet, *Manouche*, qui laisse loin derrière lui la maigre *Oasis dans la tourmente*. Il semble que les deux responsables de ce nouveau produit, M. Fred Surville, qui réalisa de bons documentaires sur la Grèce, et M. Francis Bernier, qui eut de l'esprit, aient été comme paralysés à l'idée d'avoir à tourner un grand film. Alors qu'ils n'avaient qu'à puiser dans notre littérature pour y trouver un sujet convenable, ils se sont rabattus sur une histoire mélo-dramatique et conventionnelle au possible. Ils en ont tiré une suite de sketches indigents, filmés sans originalité et reliés par des scènes de plein air qui n'ont aucun rapport avec l'action. Je n'aurais jamais imaginé que l'on puisse avoir l'impudeur de présenter une œuvre aussi mal faite. Il faut remonter au temps des premiers films sonores pour en trouver l'équivalent. Et à ce moment on avait encore l'excuse d'être dans une période de tâtonnements.

On aurait pu cependant nous intéresser à l'histoire de cette jeune fille qui, lasse d'attendre son bien-aimé, se donne à un bellâtre et tente de mettre fin à ses jours, si l'on avait pris la peine de nous faire connaître les personnages de ce sombre roman. Mais jusqu'à la fin, nous ne saurons jamais quelle est cette Manouche qui apparaît brusquement, un soir d'orage, chez trois étudiants. Est-ce une étudiante, une dactylo ou une lorette ? Mystère et discrétion. Tout le reste est à l'avenant. Rien n'est vraisemblable. Qu'est-ce que ce camp situé en pleine montagne et dont les étranges participants ne peuvent même pas correspondre avec leurs proches. M. Surville se souvient de temps en temps qu'il fait du cinéma et nous montre des trains, sous tous les angles possibles et imaginables et avec une telle insistance, que les spectateurs finissent par se demander pour qui on les prend. Les séquences finales sont

bien mauvaises. On ne saura jamais si Manouche se suicide par honte, pour ne plus entendre le bruit des carrousels ou pour avoir appris que le vieux Siméon est aimé en silence depuis vingt ans par une ancienne sommelière. Quant à la scène de l'opération, elle suffit à enlever au spectateur le peu d'indulgence qui lui restait. L'on comprend facilement le manque de conviction, des acteurs chargés d'interpréter de pareils rôles.

Et pourtant M. Surville a eu une idée originale. Il commence par nous montrer en gros plan un jeune homme qui se rase et qui ne tarde pas à laisser ce soin aux spectateurs pour échanger, avec quelques comparses, que la question sexuelle a l'air de troubler, des paroles définitives sur l'importance de la virginité chez la femme. Ce rasoir symbolique est une véritable trouvaille. C'est d'ailleurs la seule.

Les événements actuels offrent une chance unique à l'industrie cinématographique suisse de se développer.

En faveur du film suisse

Les représentants de la presse suisse étaient invités récemment par la Praesens Film AG, la créatrice des films « Fusilier Wipf », « Landammann Stauffacher » et

d'autres, à une conférence d'orientation sur le développement de la société. C'est ainsi que les journalistes suisses apprirent que la Praesens Film AG qui existe depuis 19